

Conditions Générales de Vente



Désignation

La société Bio Médical Formation (Société par actions simplifiée au capital de 2000 euros) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 59 Rue de la Haute Maison 45770 SARAN. Son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés est 89774775400017. La société Bio Médical Formation met en place et dispense des formations inter et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, et d'une manière plus large pour les pays francophones, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Bio Médical Formation pour le compte de ses Clients. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes Conditions Générales d'Achat. Bio Médical Formation se réserve le droit de modifier lesdites conditions à tout moment.

Pré-inscription / Devis et attestations

Pour une formation Inter, la pré-inscription doit être réalisée par écrit, au nom du stagiaire, par le Client.

Pour ce faire, le Client peut au choix : remplir et adresser le Bulletin de pré-inscription disponible sur le site internet ou envoyer une demande par email sur contact@biomedicalformation.fr.

Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre d'arrivée et aucune réclamation ne pourra être reçue concernant la prise en compte d'une quelconque autre priorité, sauf dérogation exceptionnelle par un responsable de Bio Médical Formation.

Pour une formation Intra, une proposition pédagogique et un devis de formation sont transmis au Client. En cas d'accord, le Client doit retourner le

devis daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

À réception de la pré-inscription ou du devis validé, Bio Médical Formation adresse une Convention de formation au Client professionnel ou un Contrat de formation au Client privé.

Ce dernier est tenu de retourner un exemplaire daté, signé et tamponné. En cas de non-retour ou de retour tardif, la place réservée pourra être proposée à un autre Client inscrit en liste d'attente.

Dès l'inscription enregistrée, chaque apprenant accède à sa page web dédiée à la formation. En temps voulu, chaque inscrit reçoit une convocation et dispose, via son extranet, de divers documents : programme, plan d'accès au lieu de stage, règlement intérieur...

Les stagiaires sont tenus à une obligation d'assiduité et doivent respecter le règlement intérieur.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de fin de formation seront fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en Euros et Nets de taxes (Bio Médical Formation n'est pas assujettie à la TVA). Ils concernent les frais pédagogiques. Sauf exception, les repas sont à la charge des participants.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de la facture, au comptant sans escompte. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire (RIB avec numéros IBAN et BIC diffusés sur la facture) ou par chèque (émis par une Banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco) à l'ordre de Bio Médical Formation.

À défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. En outre, il sera appliqué de plein droit une pénalité égale à 15 % de la somme impayée, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés.

Tout Client professionnel effectuant son paiement après les dates d'échéance figurant sur les factures se verra appliquer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Cette indemnité pour frais de recouvrement est exigible sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les formations suivies par les Clients résidant à l'étranger doivent être réglées avant le début de la formation. Le retour d'un exemplaire de convention signé et le règlement effectué par le Client conditionnent la validation de l'inscription. Si aucun règlement n'a été constaté dans un délai de 1 mois avant le début de la formation, Bio Médical Formation se réserve le droit de céder la place à un autre Client. Le cas échéant, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Il est rappelé que les virements bancaires effectués à partir de pays étrangers engendrent des frais qui sont exclusivement à la charge du Client. Ceci doit impérativement être précisé à l'établissement bancaire émetteur du virement.

La participation du stagiaire ne sera possible qu'après paiement intégral du tarif de formation, frais inclus.

Toute commande d'un Client à Bio Médical Formation, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), autorise Bio Médical Formation à refuser de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Prise en charge

Si le Client bénéficie d'un financement par un Organisme Tiers Payeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le Client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Si l'Organisme Tiers Payeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat doit être payé par le Client.

Conditions Générales de Vente (suite)



Dans le cas où la société Bio Médical Formation ne reçoit pas la notification de prise en charge au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au Client.

En cas de non-paiement par l'Organisme Tiers Payeur, Bio Médical Formation serait fondé à réclamer le montant de ce paiement au responsable de l'inscription solidairement débiteur à son égard.

Conditions de report et d'annulation d'une session de formation

Le Client peut annuler une inscription sans frais, à condition de le faire au moins 30 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse contact@biomedicalformation.fr.

En cas d'annulation entre 15 et 30 jours avant la date de la formation, le Client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 25% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 15 jours francs avant le début de la formation, le montant total de la prestation est dû à Bio Médical Formation, à titre d'indemnité en raison de l'inexécution de ses obligations par le participant ou le responsable de l'inscription.

Il est à noter que lorsqu'un participant ne peut pas assister à la formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être impérativement confirmés par écrit à Bio Médical Formation avant la formation. En cas d'absence totale ou partielle du participant, le Client est tenu de prévenir l'organisme de formation dès que possible. Si toutefois ce n'était pas le cas et que Bio Médical Formation soit informé par ailleurs, la société contactera le Client afin de définir la suite à donner.

Bio Médical Formation se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 15 jours avant le début de celle-ci, notamment si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant.

En cas de report ou d'annulation de formation, Bio Médical Formation ne sera pas tenu de rembourser les frais de réservations (transport-hébergement) du participant prises en vue du stage.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Bio Médical Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients.

D'une manière générale, les Clients seront informés par mail dans les meilleurs délais.

Programme des formations

S'ils le jugent nécessaire, les intervenants pourront modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à la société Bio Médical Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier Clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et

libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. La société Bio Médical Formation s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du Client. Elle s'interdit de divulguer les données du Client, sauf en cas de contrainte légale.

Service Client

Pour toute information, question ou réclamation, le Service Client est disponible :

- par téléphone au : 02 38 46 94 39,
- par mail : contact@biomedicalformation.fr
- par voie postale : Bio Médical Formation, 59 Rue de la Haute Maison, 45770 SARAN.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.

En cas de litige survenant entre la société Bio Médical Formation et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Orléans.

L'attribution de compétence aux tribunaux d'Orléans est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement.

Version applicable 2026